

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> MARTEL Isabelle, secrétaire USCP Tennis,  
15 Rue Marcel Paul 26800 PORTES LES VALENCE,

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à <sup>(2)</sup> USCP Tennis - Stade Auguste Delaune - Portes les Valence  
à l'occasion de <sup>(3)</sup> animation club avec tirage tombola

du 26 Novembre 2022 à 10 heures 30  
au 26 Novembre 2022 à 18 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 9 Novembre 2022

Signature



## ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 468

Je soussigné(e) GIRARD G. maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. me MARTEL Isabelle, USCP Tennis

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>o</sup> catégorie

à stade Auguste Delaune

à l'occasion de d'animation du club

du 26/11/2022 à 10 heures 30

au 26/11/2022 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 09/11/2022

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif